



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 11329

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, chargée de la décentralisation, sur l'utilité et la fonction de l'Observatoire des finances locales. Il souhaite obtenir le budget détaillé de cet organisme tant en matière de fonctionnement, que de mises à disposition de fonctionnaires. Il souhaite également avoir des précisions sur les missions de cet organisme, et sur la possibilité de le supprimer ou de le réformer, afin d'aboutir à une plus saine gestion des deniers publics.

Texte de la réponse

L'article L. 1211-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le comité des finances locales (CFL) a pour mission de fournir au Gouvernement et au Parlement les analyses nécessaires à l'élaboration des dispositions du projet de loi de finances intéressant les collectivités locales ». « Il établit chaque année, sur la base des comptes administratifs, un rapport sur la situation financière des collectivités locales ». « Dans un cadre pluriannuel, il a la charge de la réalisation d'études sur les facteurs d'évolution de la dépense locale. Les résultats de ces études font l'objet d'un rapport au Gouvernement ». « Les missions mentionnées au présent article peuvent être exercées par une formation spécialisée du comité, dénommée observatoire des finances locales et comportant des représentants de toutes ses composantes. Les membres sont désignés par le président du comité ». Le budget s'est établi en 2012 à 58 237,81 €. Il comprend des dépenses de fonctionnement pour 12 083,97 € (production de 2 400 rapports sur la situation financière des collectivités locales) et la rémunération d'un poste de contractuel pour 46 153,84 €. Le rapport annuel constitue une publication de référence pour l'analyse des relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il permet d'informer utilement les élus locaux et de nourrir les échanges entre l'Etat et les représentants des collectivités territoriales, notamment dans le cadre du CFL. Il est l'un des rares rapports de ce type qui traduise l'analyse de l'ensemble des élus locaux représentés au CFL sur l'évolution des finances locales. Cette analyse est indispensable dans le contexte actuel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11329

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Décentralisation

Ministère attributaire : Décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6591

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2344